

Département
du **Doubs**
Arrondissement
de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

N°2016-21

Séance du 30 septembre 2016

Nombre de conseillers	L'an deux mil seize
En exercice : 11	et le 30 septembre
Présents : 9	à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 9	s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire
<u>Vote</u> : 9	
voix "pour" : 9	Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :
voix "contre": 0	Philippe CATTET, MAIRE Aurélien : non excusés
Abstention : 0	
Date de la convocation : 24/09/2016	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Date d'affichage : 24/09/2016/2016	Mr Louis BELOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

Délibération pour changement de matériel informatique

Le Maire expose, qu'au vu des problèmes informatiques récurrents de l'ordinateur de la Mairie causés par sa capacité insuffisante et vu les prérequis du Conseil Départemental pour le fonctionnement des logiciels E-Magnus et ses mises à jours, un matériel plus performant est donc indispensable.

Une demande de devis a été effectuée :

- Fournisseur : "iD info" / Orchamps-Vennes (informaticien du groupe scolaire) :
- Matériel + Logiciel bureautique : 1 812.00 TTC (1510.00 HT)
- Disque dur externe (sauvegardes) : 399.60 TTC (333.00 HT)
- Sauvegardes chez iD Info : 35.00 € / an
- Antivirus : 29.90 € / an
- Maintenance : 350.00 HT / an ou 75 € / heure + frais de déplacement

Une réflexion est en cours concernant les sauvegardes et la maintenance.

Un dossier de demande de subvention sera envoyé : prise en charge 35 % du HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité (9 voix "pour").

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christine GUILLAME